



Québec, le 20 avril 2009

Madame Lyne Robitaille
Éditrice
Journal de Montréal
4545, Frontenac
Montréal (Québec) H2H 2R7

Monsieur Daniel Houde
Éditeur
Journal de Québec
450, Béchard
Québec (Québec) G1M 2E9

Objet : Mise au point du président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, M. André Caron, concernant un article paru le 14 avril 2009 dans le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec*

La Fédération des commissions scolaires du Québec estime justifié de faire la mise au point suivante à la suite de la publication d'un reportage, le 14 avril dernier, sous le titre « Surplus et gros salaires ».

La Fédération est d'avis que le tableau qui accompagnait cet article intitulé « Les fonds publics dépensés par l'équipe des dirigeants » a induit le public en erreur sur la rémunération du président et des cadres de la FCSQ.

Alors que dans son article le journaliste écrit que la directrice générale « reçoit le même traitement salarial qu'un sous-ministre adjoint. Un tel fonctionnaire peut gagner un maximum de 167 000 \$ par an », votre journal publie sous son nom un montant de « 245 436 \$ ». Pour les autres cadres, le journaliste écrit dans son article que « les autres dirigeants de la Fédération sont payés selon l'échelle de traitement des cadres de la fonction publique. Leur salaire maximal de base atteindrait 106 000 \$ par an ». Or, on retrouve sous leur nom respectif les montants de « 240 449 \$ », « 178 356 \$ » et « 126 292 \$ ».

Quant au président de la Fédération, l'impression qui se dégage est que sa rémunération est de 175 092 \$ alors qu'elle est de l'ordre de 100 000 \$ comme il avait été mentionné au journaliste par le secrétaire général de la Fédération. Il nous apparaît clair qu'on a voulu ici amplifier les perceptions sur la rémunération du président et des cadres de la Fédération pour créer chez les lecteurs (qui n'ont pas lu nécessairement les explications en petits caractères), une impression de gaspillage de fonds publics et de scandale.

Il s'agit, selon nous, d'un traitement sensationnel des états financiers de la Fédération pour laisser croire que les montants dévolus à chacune des directions de service constituaient en fait la rémunération des cadres. Interprétation qu'en ont faite également d'autres médias en présentant ces informations sans nuances, laissant croire aussi qu'il s'agissait de rémunération. Or, ces montants couvrent des activités visant à défendre et promouvoir le système public d'éducation, à représenter les commissions scolaires, ainsi qu'à offrir des services aux membres depuis plus de 60 ans.

Il nous semble évident que la présentation et l'organisation de ces informations visaient à discréditer la FCSQ et à porter atteinte à sa réputation.

De plus, nous percevons dans la publication de ce reportage :

- une intention de semer le doute sur la gestion de la FCSQ et sur l'utilisation de fonds publics par les commissions scolaires;
- une présentation de l'information visant à nuire à la réputation et à la crédibilité de la Fédération et de ses membres et renforcer la position de ceux qui réclament l'abolition des commissions scolaires;
- un traitement sensationnaliste des faits.

Par ailleurs, ces articles s'additionnent à de nombreux autres publiés dans ce quotidien, au cours des dernières années, à l'égard des commissions scolaires et de leur Fédération qui témoignent, selon nous, d'un parti pris à l'encontre des commissions scolaires à l'instar de certaines personnes ou groupes, qui régulièrement meublent ces articles de commentaires anti-commissions scolaires.

En espérant que cette mise au point permettra à vos lecteurs d'avoir une information plus juste que celle publiée le 14 avril dernier et qu'elle dissipera les malentendus créés par votre journal.

c. c. : Conseil de presse